

Propos autour de l'extension de la réserve naturelle des Pontins

Autor(en): **Krähenbühl, Charles**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura**

Band (Jahr): **42 (1971)**

Heft 1

PDF erstellt am: **16.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-825156>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

travaux publics organisera, à l'échelle régionale, des cours à l'intention des fonctionnaires communaux. Par ailleurs, un commentaire de la loi sur les constructions, rédigé par l'auteur de ces lignes, paraîtra prochainement chez l'éditeur Stämpfli & Cie S. A., à Berne. Son but est d'apporter des explications sur les nouvelles prescriptions, ainsi que les relations existant entre les différents décrets. Mais il est clair que l'application du nouveau droit exigera certains efforts de la part des autorités communales et de toutes les personnes professionnellement concernées par la législation sur les constructions. On peut espérer que cette œuvre soutiendra l'épreuve de la pratique et qu'elle sera un instrument de travail utile.

A. Z.

Propos autour de l'extension de la réserve naturelle des Pontins

par le Dr Charles KRÄHENBÜHL

Le 11 novembre 1970 au matin, nous apprenions que, la veille, le Conseil-exécutif bernois avait ratifié l'achat de la parcelle médiane de la tourbière des Pontins. La chose paraît bien banale en elle-même. En revanche, elle prend une valeur certaine pour la protection de la nature, et une importance majeure pour l'Association du Parc jurassien de la Combe-Grède - Chasseral. Elle apparaît, aussi, telle une contribution du gouvernement à l'Année de la Nature. Peut-être aussi le Conseil-exécutif voulait-il verser un baume sur la plaie toujours ouverte de « l'affaire des Pontins »¹.

Le propos de ce jour est de considérer l'importance que prend la parcelle de tourbière récemment acquise par le canton, dans le cadre des secteurs de la tourbière déjà protégés.

Située à une altitude de 1100 m., la tourbière s'étend à l'ouest de la chaussée traversant les Pontins, sur une longueur de 1130 m. et sur 400 à 600 m. de largeur.

Trois propriétaires se la partagent. Immédiatement en bordure de la route intercantonale, le premier secteur est la propriété de la commune de Savagnier (NE). Sa contenance est de 5,78 ha. Le secteur suivant fut jusqu'au 10 novembre dernier le bien de M. Roland Gfeller. D'une surface de 13,94 ha., il est de loin le plus important des trois. Le secteur le plus occidental mesure 6,26 ha. Il appartient à l'Association du Parc jurassien de la Combe-Grède.

La surface totale de la tourbière est de 25,98 ha.

Premier secteur

Savagnier a exploité la tourbe de sa propriété durant le siècle passé. La tourbe du haut marais, du marais bombé a été enlevée dans sa

¹ En décembre 1970, le Tribunal fédéral a admis un recours contre la construction du village de vacances des Pontins et du même coup annulé l'arrêté du Conseil-exécutif autorisant cette construction.

majeure partie. Par endroits, l'exploitation a même mordu sur la tourbe du bas marais, qui est de seconde qualité.

Abandonnée depuis près d'un siècle, la tourbière a repris, au niveau où l'exploitation l'avait réduite, l'évolution normale, propre aux tourbières du haut Jura. Ce qui fait que certains endroits sont au stade de bas marais, tel l'espace qui s'étend entre la chaussée et le premier canal transversal, puis celui qui longe la lisière septentrionale de la pessière à proximité de la route. Les plantes du bas marais ou marais plat y foisonnent : laiches de différentes sortes, molinie, cirse des marais, cirse des marais, succise, reine des prés, joncs de différentes espèces, lychnis, grande pimprenelle, valériane des marais, valériane officinale, linaigrette à feuilles étroites, linaigrette des Alpes, scirpe des forêts, knautie des champs, knautie de Godet, euphrase officinale, pour ne citer que les plus caractéristiques.

Vers le couchant, au-delà du fossé, un autre stade d'évolution est atteint. Les mousses du bas marais sont progressivement remplacées par les sphaignes, et les herbacées par les éricacées nordiques provenant du haut marais. En traitant ce dernier, nous parlerons de ces espèces arctiques. Aux endroits les plus évolués, de jeunes pins refoulent les bouleaux. Irrésistiblement, le haut marais se reconstitue, activé par une force qui sourd des profondeurs. Partout elle se manifeste jusque dans le large fossé limitant la tourbière au midi, où la triade trèfle des marais, prêle des limons et comaret s'acharne à le combler. Signalons encore, avant de quitter ce secteur, le tapis étendu de lycopode à rameaux d'un an.

Pour ne pas rompre le charme de cette promenade botanique, enjambons le secteur de l'Etat et continuons de musser sur le troisième secteur, sur le marais bombé de la Cerlière, dont l'Association du Parc jurassien de la Combe-Grède est propriétaire.

Secteur occidental

En fait, ce haut marais démontre à plaisir à quoi doit aboutir le secteur de Savagnier, décrit ci-dessus. Toute tourbière n'ayant, durant son évolution naturelle, subi aucune intervention humaine évolue en marais bombé. Après son homonyme de la Gruère, c'est le plus beau du Jura bernois, donnant une représentation fidèle d'un paysage nordique. Un tapis ininterrompu de sphaignes de différentes espèces caractérise le haut marais. Le sphagnetum est un biotope hautement spécialisé, né sur un sol d'où les sels minéraux ont presque totalement disparu, à réaction chimique acide et constamment gorgé d'eau. Ces conditions édaphiques sont pauvres, très pauvres, ce qui fait que la variété des espèces végétales qui s'en accommodent est bien limitée.

Lors des glaciations, les plantes arctiques ont été poussées vers le sud par l'avance des glaciers. De proche en proche elles ont gagné les sols acides à disposition et ont escaladé les pentes de nos montagnes, talonnées par la crue de l'épaisseur de la glace. Lors de la glaciation wurmienne, dernière du nombre, ces plantes se répandirent au-dessus de 1000 m. aux endroits où les conditions favorables se trouvaient rassemblées. Dès l'instant où les glaciers se sont retirés, les espèces nordiques les ont suivis, à l'exception de celles qui, en montagne, étaient satisfaites

des conditions régnaient. Les plantes, abandonnées par les glaciers dans nos régions, forment « le reliquat glaciaire » dont les botanistes font état. Or, sur le haut Jura, à partir du moment où la glace fondante eut rempli les dépressions imperméables à l'eau, les étangs ainsi formés ont été progressivement comblés par la végétation aquatique et riveraine s'avancant concentriquement, par les détritiques minéraux et organiques, de même que par la boue charriée par les eaux de ruissellement. Lorsque l'eau libre eut disparu, le marais plat ou bas marais a remplacé l'étang. C'est sur ce marais plat que les sphaignes s'installent dès l'instant où la végétation arborescente (bouleau, saule, bourdaine, aulne) et herbacée (citée dans le précédent chapitre) ont absorbé la majeure partie des sels minéraux et meurent de cette carence. Ce stade est le départ de la constitution du marais bombé.

La tourbière qui, n'ayant subi aucune spoliation, a atteint ce stade d'évolution est un biotope prêt à accueillir plusieurs espèces du « reliquat glaciaire ». Avant tout ce sont les éricacées telles que : myrtille, airelle bleue, airelle rouge, andromède, canneberge et bruyère commune. En outre, dans les mares remplies d'eau croît la laiche pauciflore, tandis que sur les coussins de sphaignes s'agrippe la droséra aux poils pièges. Une orchidacée se joint à cette gamme de plantes arctiques, c'est la listère à feuilles en cœur. Pour compléter cet îlot d'espèces nordiques, de-ci de-là une tache brune de mousse d'Islande et une grise de lichen des bois ou de lichen des rennes. Des pins chenus, ornés de lichen à barbe, donnent à ce tableau exotique la touche caractéristique du haut marais.

Outre les éricacées, un seul arbrisseau est admis dans ce milieu : le bouleau nain qui confirme le caractère arctique du biotope. Cette espèce avait disparu des Pontins. Or, des grains de pollen de bouleau nain ont été relevés dans les analyses polliniques des strates profondes de la tourbière, prouvant ainsi que sa réintroduction aux Pontins n'est pas une erreur scientifique.

En revanche, l'introduction dans le haut marais d'une espèce exotique n'est pas scientifique du tout. Voilà dans quelles circonstances la sarracénie pourpre a été transplantée. En 1942, pendant la deuxième guerre mondiale, je fus alerté par le Dr Gehring de Reconvilier, qui me conjurait de sauver la station de sarracénies de Bellelay, menacée par l'extraction de tourbe qui avait repris. Ce confrère âgé ne pouvait entreprendre ce sauvetage. La portion de benzine accordée aux médecins ne me permettait pas de me rendre sur place. Je me mis en rapport avec la jardinière en chef de l'établissement de Bellelay, poste occupé à l'époque par Mlle Wavre. Trois jours plus tard, je recevais une lettre rassurante de la distinguée hortultrice. Non seulement elle annonçait avoir procédé à la transplantation de sarracénies en lieu non exploité, mais elle accompagnait sa lettre d'un envoi de trois superbes plants de cette carnivore exotique. Le bureau de l'Association du Parc jurassien, consulté à cette occasion, accepta, non sans réticences, de placer ces déracinées dans la tourbière des Pontins. Ce geste peu orthodoxe fut récompensé ; reconnaissantes, les plantes prospèrent normalement dans ce biotope adéquat. L'une d'elles a même fleuri plusieurs années de suite jusqu'à maturité des fruits, Cette sarracénie a été repérée et la fleur est, dès lors, régulièrement cueillie !

Peut-être que la diffusion mondiale de textes de valeur sur la protection de la nature aura la vertu de faire respecter cette fleur (et les autres) à l'avenir.

En dehors des impératifs qui ont présidé à l'introduction de la sarracénie aux Pontins, il est des amateurs qui veulent aussi avoir leur station particulière de sarracénie. Imitant la méthode de M. de Buren, qui, le siècle passé, introduisit nombre de plantes exotiques dans la région de Vauxmarcus, ils en ont planté à la Gruère, aux Royes et sur la tourbière des Genevez. Ce zèle me paraît intempestif ; il ne correspond plus à un acte de sauvetage *in extremis*. Pour clore cette narration incidente, ajoutons que la sarracénie a été importée d'Amérique du Nord aux Tenaces sur Montreux, tourbière située sur le chemin montant aux Pléiades. C'est des Tenaces que cette carnivore est arrivée à Bellelay.

Secteur intermédiaire que l'Etat vient d'acquérir

Une énorme échine plantée entre les deux secteurs protégés et dans la chair des membres du comité de l'Association du Parc jurassien de la Combe-Grède vient d'en être retirée. Le soulagement est considérable : la vie va renaître dans les limites de la partie dévastée du secteur médian, et la noire spéculation en est éloignée.

Voyons un peu comment la zone acquise par l'Etat se présente à ce jour. Depuis toujours elle appartenait à la commune bourgeoise de Saint-Imier. En 1922, sauf erreur, M. Gfeller père s'en rendit acquéreur. C'était l'époque où le mètre carré d'une tourbière était évalué de 5 à 30 centimes, suivant l'épaisseur de la tourbe exploitable.

Selon la loi naturelle, la tourbière échut à ses fils, qui lui trouvèrent des débouchés différents. La tourbe est particulièrement recherchée par les horticulteurs pour confectionner un terreau léger. Le mode d'exploitation fut totalement modifié. Au lieu d'extraire la tourbe en morceaux rectangulaires jusqu'à la profondeur de la marne, la surface de la tourbière fut ratelée par des moyens toujours plus perfectionnés. De ce fait, le niveau de la tourbière s'abaissait d'un centimètre en moyenne par année.

Le reste de la parcelle, un tiers environ, donnait lieu au commerce de bouleaux et de pins des marais. Actuellement, l'activité sur la tourbière est en plein rendement.

A cause de la pollution de l'atmosphère, les habitants des cités industrielles sont en quête de terrain à bâtir dans nos montagnes. La spéculation s'en mêle et cherche à acquérir les endroits les plus invraisemblables pour y placer des maisons secondaires. Au début du printemps, les antennes de certains membres du comité de l'Association du Parc jurassien ont drôlement vibré à la réception de rumeurs concernant les démarches d'amateurs de place à bâtir aux Pontins. Particulièrement autour de la tourbière, la convoitise se faisait toujours plus pressante. L'Inspectorat pour les réserves naturelles de l'Etat fut alerté. Les contacts pris avec le propriétaire dès ce printemps viennent d'aboutir à l'achat de la tourbière et de ses alentours immédiats par le canton.

Toutefois, l'interruption de l'industrie florissante, dont il est fait état plus haut, posait de sérieux problèmes. C'est la raison pour laquelle l'acquéreur a accepté quelques dispositions lénifiantes au bénéfice du

vendeur. L'achat met fin à toute menace spéculative. C'est là le point important. En revanche, l'ancien propriétaire est autorisé à réduire progressivement son activité jusqu'à ce qu'il ait eu le temps de se retourner. A cet effet, une mince bande de tourbière dénudée lui permettra de rateler une quantité de tourbe correspondant à 4 cm. d'épaisseur de la surface accordée.

Ainsi, dès le printemps prochain, la végétation, toujours en marche, fera de nouveau la conquête de la majeure partie de la tourbière dénudée, sauf sur l'étroite bande dont il est question ci-dessus. Le décalage de l'évolution végétale sur cette dernière, par rapport à l'évolution qui va reprendre sur la grande partie, offrira l'occasion d'observations profitables aux savants et parmi eux, aux enseignants.

La façon dont la surface d'une tourbière exploitée, donc nue, accueille le recouvrement végétal a été pratiquement démontrée aux Pontins mêmes dans ce dernier quart de siècle. Au début de la seconde guerre mondiale, le précédent propriétaire du secteur occidental avait défriché un lopin de sa tourbière, composée justement du haut marais intact, jusqu'à ce moment-là. Il avait procédé à une installation coûteuse dans le but d'une exploitation rationnelle et rentable. Le comité du Parc jurassien de la Combe-Grède n'hésita pas à jeter tout son avoir en jeu pour arrêter cette tentative d'assassinat de cet îlot de plantes arctiques. Le plus difficile, le plus efficace aussi fut de convaincre le propriétaire de la reconnaissance infinie qu'il allait s'assurer de la part des générations futures en léguant un marais bombé intact à la postérité. Ce mérite revient à notre président d'honneur, M. Winkelmann, dont l'art de persuasion fut à la mesure de la résistance rencontrée.

Le processus de revêtement végétal de ce lopin de tourbière fut passionnant à suivre. Des mousses, des hépatiques, des lichens s'en sont emparés avec avidité. Les joncs infléchis et diffus ont constitué d'imposantes touffes. Les linaigrettes à feuilles étroites et les engainées se sont répandues comme une traînée de poudre. Les bouleaux pubescents sont sortis de toutes parts. Les pins plus circonspects, prennent pied çà et là. La cicatrisation est presque achevée par la densité de la bétulaie. La végétation propre au haut marais est irrésistiblement sur la voie du retour. Les sphaignes retrouvent l'importance qui leur fut un instant ravie.

De la même manière s'opérera le recouvrement de la parcelle acquise par l'Etat, mais dans les dimensions qui sont les siennes, la quête scientifique sera d'autant plus vaste et l'intérêt des observations décuplé.

Mais là ne se borne pas cet intérêt. En effet, la surface pelée mesure approximativement les deux tiers de la parcelle acquise. Le tiers restant revêt encore tous les caractères d'un haut marais, privé de sa pinède. Il se place en bordure septentrionale du chantier d'exploitation et se prolonge, à l'orient, le long du secteur de Savagnier, Toujours vers le nord, il s'abaisse jusqu'au marais plat, inséré entre le marais bombé et les prés. Une bande de ces prés fait encore partie du bien de l'Etat. Elle remplit la fonction de zone tampon, éloignant toute construction des abords immédiats de la tourbière.

Le marais plat cité abrite l'unique roselière (*Phragmite* commun) du plateau des Pontins. De là, quelques petits canaux, bordés de fougère spinuleuse ou d'Autriche, traversent le haut marais. Ils alimentent parci-

monieusement quelques mares au pied du vieux mur d'exploitation, face à la zone dénudée. De ces mares émergent encore de rares et puissantes tiges de massettes (*Typha latifolia*). Mais prenez garde, l'eau est totalement invisible, masquée par une dense pellicule de lentilles d'eau. Vers l'occident, le haut marais rejoint un endroit autrefois exploité, revêtu actuellement par une belle et gaie bétulaie. A l'ouest de cette forêt, une des très rares stations de trèfle brun du Jura bernois se cache dans le gazon de la zone tampon.

Arrivés au terme de l'excursion à travers la nouvelle propriété de l'Etat, quelques réflexions s'imposent à l'esprit :

Dans « l'affaire des Pontins » nous avons énergiquement protesté.

Aujourd'hui, le gouvernement a sauvé de la spéculation la parcelle qui séparait les deux secteurs protégés de la tourbière. Par cet achat, la tourbière forme un tout cohérent, présentant les différents stades de l'évolution de ce biotope spécial. Avec joie nous exprimons publiquement notre vive satisfaction et notre reconnaissance envers l'Etat, particulièrement envers le chef de la Direction des forêts, M. Blaser. M. K.-L. Schmalz, inspecteur des réserves naturelles cantonales, mérite toutes nos louanges pour les efforts soutenus qu'il a déployés jusqu'à pouvoir présenter au Conseil-exécutif un projet d'achat bien au point et acceptable.

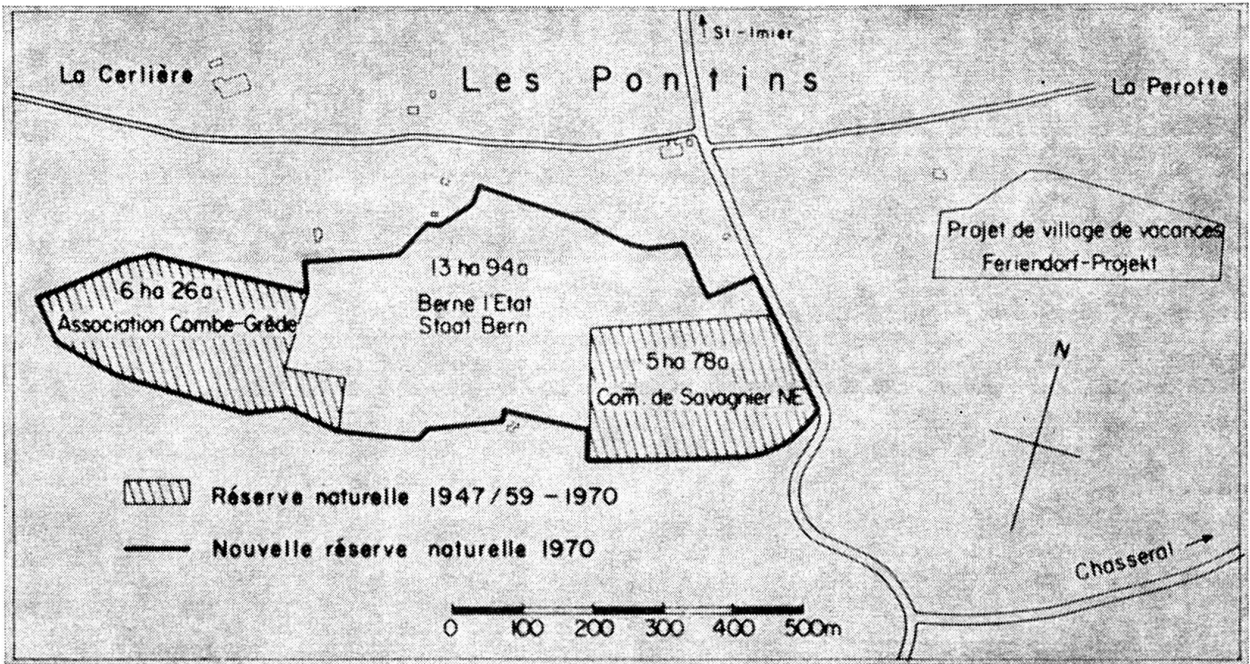
Hydrographie de la tourbière des Pontins

Le plateau des Pontins n'a d'eau courante que le modeste filet coulant dans la rigole qui fut creusée dans la plus grande longueur de la zone s'étendant à l'est de la chaussée, jusqu'à la longitude de la Perrotte. La mousse a le pouvoir d'accaparer dix fois son poids d'eau. Sur cette ancienne tourbière de la Perrotte, la propriété Stengel-Oppliger est la mieux revêtue de mousse ; elle est donc la plus gorgée d'eau de cette région. L'eau de la rigole, après avoir passé sous la route, se déverse dans le grand emposieu au sud-est du secteur de Savagnier. Cet emposieu est le premier d'une chaîne d'effondrement située entre la tourbière et le pied du Crêt-Fallet. La grande fondrière se trouve au-delà du chalet ; elle est en grande partie colmatée par la boue tourbeuse.

Sur la lisière septentrionale, un emposieu au nord de l'angle nord-ouest du secteur de Savagnier est à sec. En revanche, le grand emposieu, face à la Cerlière, reçoit le trop-plein des eaux du haut marais et du secteur médian ; pour ce dernier, par l'intermédiaire d'un canal creusé ces dernières années par l'ancien propriétaire. De l'aveu même de M. Gfeller, cette tranchée, creusée jusqu'en-dessous du niveau de la marne, ne draine qu'une quantité insignifiante d'eau, tant le pouvoir d'absorption de la tourbe est qualité inaliénable, ce que certains constructeurs de village sur tourbière devraient savoir.

Mais, où s'en va l'eau s'engouffrant dans les emposieux ?

Dans une étude sur *La tourbière des Pontins* (Eberhard et Krähenbühl, 1951), les auteurs font état de colorations à la fluorescéine alcalinisée des eaux des Pontins. Ce puissant colorant (1/1 million) versé dans l'emposieu de la Cerlière est réapparu après quatre jours dans les sources du pied de la montagne, jaillissant sous les rochers supportant le château d'Erguel, au Ruz-de-Foruz, à l'est de la précédente et dans la Fiaule traversant le hameau de Sur-le-Pont et qui a actionné dans le passé



Les deux parcelles hachurées ont été mises sous protection depuis plusieurs années. Entre ces deux parcelles, le terrain de 13,9 ha. que l'Etat vient d'acheter en le plaçant également sous protection.

aussi bien un moulin que la scierie. Depuis quelques années, le scieur a cédé son droit à la Société des bains froids. De sorte que l'eau pure de la Fiaule alimente la piscine de Saint-Imier.

La fluorescéine versée dans l'emposieu au sud-est du secteur de Savagnier n'a nulle part été signalée. Vu la direction des couches géologiques du plateau des Pontins, il n'est pas impossible que l'eau engouffrée par les fondrières sur la limite méridionale de la tourbière ne s'écoule en direction des Bugnenets, du Pâquier et du Seyon. L'analyse de l'eau prélevée à ces différents endroits resta négative de même que celle de l'eau prélevée dans les sources qui sourdent en Erguel. Ainsi, la résurgence de l'eau qui disparaît dans l'emposieu du secteur de Savagnier reste inconnue, comme celle de l'eau de la Gruère qui s'engouffre dans l'emposieu de la scierie.

Odeur de la tourbière

Dans une étude sur les odeurs et les parfums, de Pierre Ferran et Aimé Michel, l'un des auteurs se plaint de l'insuffisance du vocabulaire pour exprimer l'infinie variété des parfums et des odeurs. L'autre se sert de termes en usage en gemmologie pour les qualifier. Aussi bien suis-je embarrassé pour caractériser la simple odeur de la tourbière. Cette simplicité même doit exclure toute recherche, mais je ne peux trouver de biais valable pour passer cette simple odeur sous silence. Simple parce que naturelle, bien sûr, et non sophistiquée. Profonde aussi, parce qu'elle a son origine à la profondeur de 12 000 ans à partir desquels les espèces végétales amoncelées ont amorcé leur carbonification. De cette profondeur, l'odeur monte sans relâche entraînant dans son ascension l'odeur des strates plus récentes, dans lesquelles, inlassablement, la carbonification se poursuit. Acide, un peu ? Cette impression vient peut-être uniquement du fait que nous avons mesuré le pH (acidité) de la tourbe, augmentant de la surface à la profondeur. Apre, également, influencée qu'est cette odeur par celle des sphaignes toutes proches. Primitive, en tous cas. Cette odeur primitive semble émaner du néolithique et du palafitique contemporains du début de la formation tourbeuse. Odeur primitive qui fait vibrer comme un murmure au fond de notre être. Mais, peut-on vraiment ressentir une impression auditive en soi, vicariant une impression olfactive ? En vérité, pourquoi pas ? Odeur, murmure, lumière ne sont-ils pas tous de nature vibratoire ? Une occasion inespérée me permet de sortir de cette impasse. Bien à propos me reviennent en mémoire les vers de Baudelaire qui a si admirablement exprimé cette confusion (= fusion avec) des vibrations de l'Univers :

*Comme de longs échos qui de loin se confondent
Dans une ténébreuse et profonde unité,
Vaste comme la nuit et comme la clarté,
Les parfums, les couleurs et les sons se répondent.*

Protection de l'Etat

Pour constituer le secteur de Savagnier en réserve naturelle, l'Association du Parc jurassien demanda aux autorités de cette commune de lui louer sa tourbière. Les pourparlers rencontrèrent d'emblée un accueil favorable, si bien que le bail de location pour cinquante ans fut signé en 1942. Mais la faveur de Savagnier à l'égard de la protection de la

nature ne se limita point à cet acte officiel. La commune demanda son admission en qualité de membre de notre association et pour comble de désintéressement, elle restitue à notre caisse la très modeste annuité que nous lui versons, en guise de cotisation annuelle.

Qui dit mieux ?

Eh bien oui ! aussi extraordinaire que cela paraisse, il s'est trouvé quelqu'un qui a dit mieux. Oyez plutôt.

Après M. Bichsel, Monsilva est devenue propriétaire du secteur de la Cerlière, celui qui abrite le haut marais intact et que nous avons également nommé secteur occidental.

Dès les débuts, la direction de Monsilva a témoigné son intérêt aux buts et aux efforts de l'Association du Parc jurassien de la Combe-Grède. Lorsque cette dernière manifesta le désir de louer le haut marais, Monsilva fit une contreproposition intéressante, la vente de sa tourbière.

En dépit du prix de faveur fait par Monsilva et le désir irrésistible du comité de conclure cet achat, le caissier de l'Association prouva que nos fonds ne nous permettaient pas de commettre une aussi magnifique folie. C'est alors que surgit le *deus ex machina* ! En ce temps-là, le poste de préposé aux réserves cantonales, à la Direction des forêts, division protection de la nature, était M. Itten, D^r h. c. De ce fait, il surveillait certains fonds provenant de legs, destinés à intervenir dans les cas semblables à celui-ci. Cet homme, passionné de botanique et créateur du jardin alpin de la Schynige-Platte, de par ses fonctions et par penchant naturel, assistait régulièrement (il assiste encore régulièrement) aux assemblées annuelles de l'Association du Parc jurassien. Il était donc parfaitement au courant des offres de Monsilva et des difficultés de la caisse de l'association. Il trouva le moyen de rassembler la somme requise et de la poser sur le plateau de notre balance. Aux anges, le comité put passer l'acte de vente qui rendait l'association propriétaire du plus beau marais du Jura, après celui de la Gruère. Grâce à cette intervention miraculeuse, la pérennité de ce joyau est assurée, de façon que tous les après-venants pourront en admirer la perfection.

Toutefois, le respect de la nature, qui devrait être inné chez l'être humain, est loin d'être général. Par prudence, le comité demanda la protection de l'Etat autant sur la parcelle de Savagnier que sur le haut marais. Le Conseil-exécutif, par décret daté de 1947, sanctionnait la création de ces deux secteurs en réserves naturelles. La récente acquisition de l'Etat en constitue une troisième. Dorénavant, toute la tourbière des Pontins jouit du même statut de protection. Il est des succès, même s'ils ne nous touchent que par la bande, qui se savourent avec béatitude.

L'intérêt éveillé par une tourbière est plus répandu qu'on ne le suppose au premier abord ; surtout si elle est auréolée de l'étiquette de « réserve naturelle » et que ces mots s'inscrivent sur les balises la limitant. La saine curiosité qu'elle suscite dépasse les milieux scientifiques. C'est ainsi qu'outre les sociétés savantes de Romandie, du Poly, d'Argovie, de Soleure et du Jura, des « Amis de la Nature » des cantons romands et alémaniques ont été pilotés à travers la tourbière.

Après ces confidences, la béatitude affichée plus haut se comprend plus aisément devant l'entité acquise à la tourbière des Pontins par la réunion des trois secteurs. Cette béatitude n'est d'ailleurs pas uniquement le fait de l'heureux aboutissement d'efforts conjugués. Non. L'origine est

plus profonde, basée sur le sentiment qu'un coin de terre retrouve ses droits et reprend l'évolution à laquelle il est destiné.

Sentiment compliqué ou primaire ?

Pour peu que l'on soit attentif et sensible à toutes les manifestations de la Vie, dans les deux règnes vivants, lorsque par goût et par profession on a été à l'affût des actions, des réactions et des interactions biologiques, tant au point de vue physique et matériel que spirituel et moral, une harmonieuse communion s'établit avec la Nature. Si *Nature* est écrite avec une majuscule, c'est plus qu'une marque déférente, c'est tenter d'exprimer la multitude et la diversité des concepts qui s'y rattachent et, au-delà de ce qu'elle paraît en surface avec les choses et les êtres qui la recouvrent, tout ce qui s'élabore à l'intérieur de ces choses et de ces êtres, et, pourrait-on ajouter, à l'intérieur de la matière même. Cette harmonieuse communion, qui pourrait être identifiée à la « confusion » de Baudelaire, s'étend plus généralement que le poète ne l'a senti. En effet, sans vouloir se référer à la théorie des quanta de Planck, aujourd'hui, nul ne peut plus ignorer que la matière, dans sa forme originelle, est énergie, énergie de nature ondulatoire. Dans cette énergie matière, puis matière énergie, tout l'Univers est confondu, sans exception le grain de poussière dont nous sommes constitués, nous, humains.

Tenant compte de ces faits, l'« harmonieuse communion » perd son flou idéologique pour devenir réalité. Mais cette réalité, l'homme seul est capable de la percevoir. Toutefois, pour ce faire, il ne faut pas que délibérément il ait laissé en sommeil les milliards de cellules de sa matière grise, attendant d'être mises en circuit.

La matière grise, il ne faut pas l'oublier, avant d'être à même de percevoir une réalité semblable, a subi le passage du flou énergétique à la lumière, et de la lumière à la matière. Puis elle a passé par le mystère de la création de l'Univers et de l'apparition de la Vie. Elle a suivi la « tragique aventure du protoplasme » jusqu'à l'état de l'homme, puis de l'homme pensant. Sa pensée s'est développée jusqu'à être capable d'abstractions. L'homme s'est rendu compte qu'il vit et qu'il pense. Le penser l'a conduit à concevoir l'harmonieuse communion qui le lie à la Nature, au Monde, à l'Univers, à l'Absolu enfin qui s'est confondu avec l'idée de Dieu, de Çiva pour les Indous.

En marge de cet Absolu, l'Univers s'écroule et disparaît pour renaître, selon un rythme immuable, dans une totale et souveraine indifférence. Combien d'Univers ont-ils précédé le nôtre ? Combien lui succéderont-ils ? Dans tous ces états successifs, la « confusion » de toutes choses, pour autant, ne sera pas modifiée, outre que les parfums, les couleurs et les sons ne cesseront de se répondre.

De temps à autre (ce qui ne signifie rien dans l'éternité), la « confusion » réduit l'Univers à un grain d'énergie.

Sur ce grain d'énergie, disent les védahs, Çiva exécutera une nouvelle fois sa divine, infernale et inimitable danse, dont rien ni personne n'est témoin.

Alors, de ce grain naîtra le prochain Univers destiné, comme les précédents, à revenir à l'unique grain d'énergie. Puis, tout recommence... Effort cosmique éternellement vain.

C. K.